

DIRECTION GÉNÉRALE : Direction générale de la gestion de la main-d'œuvre (DGGMO)

RESPONSABLE DU DOSSIER : Josée Doyon, sous-ministre adjointe

SUJET

N° H17 : 21-MSxxxxxx

Politique ministérielle en matière de télétravail

BREF ÉTAT DE SITUATION

- La Direction du développement des personnes et de l'organisation (DDPO), en collaboration avec la Direction de la gestion de la main-d'œuvre (DGMO), a rédigé une *Politique ministérielle en matière de télétravail* en remplacement de la *Directive ministérielle balisant le travail à domicile lors de circonstances exceptionnelles*.
 - La Politique ministérielle en matière de télétravail a été rédigée à partir de la *Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique*.
 - Elle respecte ainsi les grandes orientations gouvernementales afin d'assurer la plus grande uniformité possible avec l'ensemble des MO. Cela évitera ainsi toute forme de compétition indue, tout en incluant des précisions supplémentaires pour s'y reconnaître davantage comme ministère et favoriser l'adhésion à la politique ministérielle.
 - L'objet de la Politique ministérielle en matière de télétravail est de fournir aux employés l'encadrement nécessaire pour profiter pleinement des avantages de cette organisation du travail. Elle s'inscrit dans la volonté du MSSS de contribuer à offrir au personnel les meilleures circonstances pour réaliser leurs activités professionnelles et répondre aux enjeux d'attraction et de fidélisation, de santé des personnes et de mobilité durable.
- Idéalement, la Politique ministérielle entrerait en vigueur le 31 janvier 2022, soit au même moment que la Politique-cadre du Secrétariat du Conseil du trésor.

IMPACTS (légal/réglementaire, relations fédérales-provinciales et autres)

Aucun.

IMPACTS FINANCIERS**EXERCICES FINANCIERS****SI LES CRÉDITS SONT DISPONIBLES, INSCRIRE :**

	20 ____ - 20 ____	20 ____ - 20 ____
Dépenses :	_____ \$	_____ \$
Revenus :	_____ \$	_____ \$

Poste budgétaire :
Numéro AS-1414 :**SI LES CRÉDITS NE SONT PAS DISPONIBLES, INDIQUER LES SOURCES DE FINANCEMENT ET TRANSMETTRE À LA DGFARB****SOURCE DE FINANCEMENT :**

Non applicable

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA DGFARB (SI CRÉDITS NON DISPONIBLES)

Non applicable

ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE (AIR) (VOIR GUIDE DE RÉDACTION DES DOCUMENTS OFFICIELS DU MSSS PAGE 11 POUR INFORMATIONS)Requis Non requis **CLAUDE D'IMPACT SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES**

Non applicable

CONSULTATIONS EFFECTUÉES

- La DDPO ainsi que l'équipe des relations du travail de la DGMO ont consulté des gestionnaires désignés de chaque secteur du MSSS (sauf la DGSP/DGPPSP, la DGPS et la DGAUMIP qui n'ont nommé aucun représentant) le 1^{er} décembre dernier.
- Cette consultation a permis d'échanger et de répondre aux principaux commentaires et questions reçus de leur part sur les projets de Politique ministérielle en télétravail et de Guide à l'intention des gestionnaires et déterminer les éléments à ajuster au besoin.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons d'approuver la Politique ministérielle en matière de télétravail et sa transmission aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel du MSSS.

APPROBATION PAR LE OU LA SMA_____
DATE